GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Samedi 11 Janvier.

AGRICULTURE.

§. I.

DU CAP FRANÇAIS, *le 9 Oct. 1765.*

PRIX *des denrées de la Colonie du* 11 *Septembre au* 8 *Octobre* 1765.

A LÉOGANE, le ſucre blanc, 63 à 64 ℔; — le commun, 43 à 48 ℔; — le brut, 28 à 30 ℔; — l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; — le cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — le café nouveau, 13 à 13 ß 6 ₰; — le coton, 170 à 175 ℔.

AU PORT au PRINCE, le ſucre blanc, 66 ℔; — le commun, 45 à 50 ℔; — le brut, 30 ℔; — l'indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; — le cuivré, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — café nouveau, 13 ß à 13 ß 6 ₰; — le coton, 170 à 175; — les piaſtres gourdes, 33 à 34 *pour cent.*

A S[t] MARC, le ſucre blanc, 60 ℔; — le commun, 50 ℔; — le brut, 30 à 32 ℔; — l'indigo bleu, 6 ℔ 10 ß, *très-rare*; — le cuivré, 5 ℔ 10 ß à 6 ℔; — le café nouveau, 15 ß; — le vieux, 14 ß; — le coton, 170 ℔, *très-rare.*

AU CAP, le ſucre blanc, 56 à 66 ℔; — le commun, 48 à 56 ℔; — le brut, 24 à 30 ℔; — le ſyrop, 60 à 72 ℔ *le boucaud*; — le taffia, 84 à 90 ℔ *la barique*; — l'indigo bleu, 7 à 8 ℔; — le cuivré, 6 ℔ 10 ß à 7 ℔; — le café nouveau, 14 ß à 15 ß 6 ₰; — le vieux, 13 à 16 ß; — le coton, 180 à 190 ℔; — les cuirs, 7 ℔ 10 ß à 9 ℔; — piaſtres gourdes, 36 *pour cent.*

DE LONDRES.

Tranſport d'Ouvriers pour accroître les établiſſemens en Floride.

Le Gouverneur Browne a appareillé vers la fin de Décembre de Portſmouth pour la floride occidentale, avec 69 Proteſtans Français, très-verſés dans l'art de cultiver la vigne & la ſoie. Il a auſſi avec lui des Charpentiers, des Menuiſiers, des Ébéniſtes, des Tonneliers, des Forgerons, des Tanneurs, des Charrons, des Conſtructeurs ou Charpentiers, des Tiſſerands, des Taillandiers, des Cordonniers, des Mineurs, des Briquetiers, des Maçons, des Manouvriers, des Tailleurs & pluſieurs jeunes filles qui ſçavent différens métiers, ce qui forme une troupe de 209 perſonnes.

Eſpece de Chanvre.

On a préſenté à la Société des Arts une eſpece de chanvre qui croit naturellement en Amérique, & la Compagnie a chargé quelques-uns de ſes Membres d'en faire l'examen pour ſçavoir quelle utilité nos manufactures en pourraient tirer.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Décembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

DIJON.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.
Arnay-le-Duc.	18 l. 8 s. d
Avallon.	16 16
Autun.	18 12
Auxerre.	18
Auxonne.	20 5
Bar-ſur Seine.	14 10
Beaune.	18 9 9
Belley.	28* 16
Bourbon-Lan.	15
Bourg.	14
Châlon.	23 17 8
Charolles.	20 5
Châtil. ſur-Sei.	10*
DIJON.	20 5 4
Gex.	25 10
Mâcon.	24
Nuits.	14 12 6
Saulieu.	16 18 3
Semur-en-Aux.	18 1
Seurre.	11 11 5

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	18	7	5
Pain la liv.		2	4
Foin le q.	1	12	4
Paille le q.		17	

METZ.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.
Longwy.	11 11
METZ.	11 6
Montmedy.	13 10 10
Phalsbourg.	11 13 4
Sarrebourg.	12
Sarlouis.	12
Sedan.	14* 14
Thionville.	12 7 3
Toul.	10 14 5
Verdun.	10 16
Vic.	9* 19 6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	11	17	
Pain la liv.		1	7
Foin le quint.	1	9	6
Paille le q.		14	2

TOURS.

LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. s. d.
Amboiſe.	21* 18 9
Angers.	19 3 11
Beaugé.	21 2 5
Château-G.	17 14 6
Chât. du Loir	18 1 1
Chinon.	20 3 9
Lafleche.	20 7 2
Laval.	19 9 1
Lemans.	18 8 11
Loches.	18 17 3
Loudun.	19 11
Mayenne.	15* 5 3
Montreuil-B.	19 8 11
Richelieu.	19 16 10
Saumur.	20 *4 2
TOURS.	21 7 5

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	19	8	
Pain la liv.		2	
Foin le q.	2	1	
Paille le q.	1	2	3

VALENCIENNES.

LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.
Aveſnes.	18
Bavey.	15 15
Cambray.	15 8 9
Condé.	13 4
Givet.	17 1 3
Landrecy.	16 5
Mariembourg.	18* 16
Maubeuge.	14 16 5
Philippeville.	18 8
Queſnoy.	12* 10
St. Amand.	18 8 9
VALENCIENNES.	15 7 6

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	6	11	9
Pain la liv.		2	3
Foin le quint.	1	10	9
Paille le q.	1		2

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Alſace, depuis 11 ℔ 9 ß 3 ₰ juſqu'à 16 ℔ 12 ß 9 ₰; — *Champagne*, depuis 11 juſqu'à 20 ℔; — *Alençon*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 20 ℔; — *Soiſſons*, depuis 15 juſqu'à 26 ℔; — *Flandres*, depuis 17 ℔ 2 ß 10 ₰ juſqu'à 27 ℔.

PRIX *du quintal de laine pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Alſace, brute, depuis 83 ℔ 4 ß juſqu'à 120 ℔; filée, depuis 161 ℔ 9 ß 2 ₰ juſqu'à 220 ℔; — *Champagne*, brute, depuis 90 juſqu'à 130 ℔; filée, depuis 150 juſqu'à 450 ℔; — *Alençon*, brute, depuis 100 juſqu'à 150 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 450 ℔; — *Soiſſons*, brute, depuis 80 ℔ juſqu'à 110 ℔; filée, depuis 140 juſqu'à 300 ℔; — *Flandres*, brute, depuis 106 ℔ 13 ß 4 ₰ juſqu'à 142 ℔ 17 ß 1 ₰; filée, depuis 192 ℔ juſqu'à 342 ℔ 2 ß 10 ₰.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de N. dernier dans les Généralités de*

Alſace, commun, depuis 19 ℔ 4 ß juſ-

qu'à 52 ℔ ; fin, depuis 23 ℔ 6 ß 8 ₰ juſqu'à 79 ℔ 9 ₰ ; — *Champagne*, commun, depuis 19 juſqu'à 135 ℔ ; fin, depuis 25 juſqu'à 300 ℔ ; — *Alençon*, commun, depuis 25 ℔ juſqu'à 40 ; fin, depuis 35 juſqu'à 50 ℔ ; — *Soiſſons*, commun, depuis 30 juſqu'à 60 ℔ ; fin, depuis 45 juſqu'à 85 ℔ ; — *Flandres*, commun, depuis 17 ℔ 2 ß 10 ₰ juſqu'à 62 ℔ 19 ß 7 ₰ ; fin, depuis 29 ℔ 5 ß juſqu'à 180 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Alſace, commun, depuis 76 ℔ 19 ß 2 ₰ juſqu'à 83 ℔ 6 ß 8 ₰ ; fin, depuis 100 ℔ juſqu'à 176 ℔ 16 ß ; — *Champagne*, commun, depuis 51 juſqu'à 325 ℔ ; fin, depuis 75 juſqu'à 450 ℔ ; — *Alençon*, commun, depuis 60 juſqu'à 120 ℔ ; fin, depuis 75 juſqu'à 140 ℔ ; — *Soiſſons*, commun, depuis 50 juſqu'à 110 ℔ ; fin, depuis 70 juſqu'à 150 ℔ ; — *Flandres*, commun, depuis 39 ℔ 4 ß 8 ₰ juſqu'à 236 ℔ 14 ß ; fin, depuis 46 ℔ 7 ß 9 ₰ juſqu'à 471 ℔ 17 ß.

§ II.

SUITE *des obſerv. ſur la lettre, p. 457 de la feuille N°. 59 de la Gazette d'Agriculture, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

Le Bureau d'Angers vient de faire en 1765 une récolte plus conſidérable d'ortie, dont on fait actuellement la préparation avec de nouveaux ſoins, pour en faire fabriquer pluſieurs pieces de toile. Le ſuccès de l'expérience de cette plante par le Bureau d'Angers fit obſerver en 1764 par celui du Mans, qu'en cultivant cette plante vivace dans les vergers ou autres lieux ombragés, qui conſéquemment ne ſont pas ſuſceptibles d'autres grandes productions, on épargnerait la culture annuelle & diſpendieuſe des chanvres, laquelle occupe toujours les meilleurs terreins, & qui en conſommant beaucoup d'engrais, en prive les autres cultures; ce terrein une fois planté en ortie ce ſerait pour toujours au grand avantage du Cultivateur. En conſéquence le Bureau fit récolter de la graine d'ortie qui a été ſemée au printemps dernier 1765 ; mais aucune graine n'a réuſſi, ni paru en apparence par le défaut de la graine même peut-être prématurée ou outrée de maturité, ou ſemée en ſaiſon oppoſée à la véritable, ou bien avec trop d'art & de préparation. C'eſt ce qui exige de nouvelles expériences qui ne ſeront pas négligées.

En 1763 M. de V .... Membre du Bureau du Mans y préſenta une certaine quantité de graine de la plante Apocinum qui était plus connue de la Société que ſes propriétés qu'il lui annonçait.

Cette plante produit une aſſez groſſe gouſſe qui contient une graine & un duvet très-ſoyeux, léger & aſſez long, lequel l'a fait nommer par le vulgaire ſoyeuſe, d'ouate ou ouate, parce qu'en effet elle peut ſervir à ouatter : il dit qu'un Particulier de Paris avait trouvé le moyen d'en fabriquer des eſpèces d'étoffes veloutées, & même des chapeaux, &c. mais ce qui fixa d'avantage l'attention du Bureau, ce fut la filaſſe qu'il préſenta ſortie de la tige de cette même plante très-ſoyeuſe & nerveuſe, de couleur griſe ſemblable à celle du lin. Cette graine partagée dans le Bureau fut ſemée au printemps ſuivant ; elle leva très-bien & dans peu de temps ; quoique quelqu'un ait prétendu que cette graine ne leve que dans la ſeconde année.

La majeure partie de ces plantes a donné du fruit en 1765, mais toutes les tiges en ont été récoltées ; on les a fait rouir, brayer, ſerancer & préparer à-peu près comme on le pratique pour le chanvre. Il en a été préſenté à la Société de trois eſpèces de filaſſe ; la premiere la plus fine, la ſeconde plus groſſiere qu'on fait filer actuellement pour en fabriquer des toiles, & la troiſieme qui eſt le déchet des autres & la plus groſſiere doit être employée en gros cordages qui auront plus de nerf & de force que ceux qu'on fait des chanvres ordinaires.

Cette plante eſt vivace, elle ſe tranſplante très-facilement, elle porte des pattes vigoureuſes à-peu-près de la forme, mais plus fortes que celles de l'aſperge. Un terrain qui en eſt une fois planté, l'eſt pour toujours ; elle n'a beſoin d'aucune culture annuelle.

COMMERCE.

§. I.

PRIX *des marchandiſes de France.*

AU PORT-AU-PRINCE, vin, 130 à 180 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; — le ſavon, 66 ℔.

A S^t MARC, le vin, 150 à 160 ℔; — la farine de Moiſſac, 60 ℔; — le ſavon, 60 ℔.

AU CAP, le vin, 120 à 190 ℔; — la farine, 60 à 66 ℔; — la commune, 40 à 48 ℔; — le bœuf, 66 à 72 ℔ *le baril*; — le beurre, 20 à 25 ß *la livre*; — le petit ſalé, 27 à 30 ℔ *l'ancre*; — l'huile, 36 ℔ *la cave*; — le ſavon, 60 ℔.

COURS *du fret.*

AU PORT AU PRINCE, ſucre blanc, 10 ds; le brut, 12 ds; — l'indigo, 21 ds; — le café, 12 ds; — le coton, 24 ds.

A S^t MARC, le ſucre blanc, 10 ds; — le brut, 12 ds, — l'indigo, 24 ds; — le café, 10 à 12 ds; — le coton, 30 ds.

AU CAP, le ſucre blanc, 10 à 12 ds; — le brut, 12 à 14 ds; — l'indigo, 20 à 24 ds; — le café, 14 ds; — le coton, 24 à 30 ds.

EXTRAIT *d'une lettre de Cadix du 17 Décembre* 1765.

Le Conſul de Dannemarck reçût hier au ſoir un Courier dépêché de Mogador du 24 Novembre, il apportait la nouvelle que le Conſul de S. M. Danoiſe, ainſi que les Facteurs de la Compagnie, avaient obtenu la permiſſion de retourner à Salé, & d'y continuer leur commerce.

L'Ambaſſadeur d'Eſpagne a débarqué à Tanger, & il y a ordre ici d'expédier à Safy ou Mogador le Vaiſſeau de Guerre Eſpagnol *le Gallicia*, de 70 canons, pour tranſporter les préſens deſtinés à l'Empereur de Maroc & au Conſul général.

DE MARSEILLE, *le 17 Décembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 9 au 15 Décembre 53 bâtimens Français & 14 Étrangers allant à Martigue, à Arles, à Cette, à Agde, à Aigues mortes, à Toulon, à Frejus, à Cannes, à Hieres, à Bormes, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Gênes, en Corſe, à Naples, à la Ciotat, à Alicante, à Valence, à Mahon, à Palerme, à Malthe, au Levant, à Smyrne, à S^t. Malo, à Grandville, au Havre, à S^t. Valery & à Dunkerque.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, 43 bâtimens Français & 11 Étrangers venant de la Guadaloupe, du Cap Français, de la Martinique, de Stockholm, de Roterdam, de Yarmouth, de Dublin, de Smyrne, d'Alexandrette, de Patras, des côtes de Bretagne, d'Alicante, de Malaga, de Palamos, de Carthagene, de la ciotat, de Livourne, de Gênes, de Nice, d'Antibes, de Narbonne, d'Agde, de Cette & d'Arles.

DE BAYONNE, *le 28 Déc. 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port du 9 au 22 Décembre pour Bilbao, 37 futailles, 40 bariques d'eau-de-vie, 30 bariques de vin & 7 balles de papier; — pour Bruges, 366 tonneaux de vin, 50 balles de plumes, 40 quintaux de liege; — pour S^t. Ander, 62 caiſſes de ſavon, 9 bariques d'eau-de-vie; — pour S^t. Sebaſtien, 40 bariques de vin, 15 bariques d'eau-de-vie, 40 bariques de brai, 10 balles de papier; — pour Hennebon, 60 milliers de reſine, 400 planches de pin; — pour Auray, 36 milliers de reſine & 1000 planches de pin; — pour Nantes, 188 milliers de reſine, 400 planches de pin & 55 quintaux de morue; — pour la Rochelle, 8 milliers de merein, 62 barils de brai & 56 barils de goudron; — pour Rouen, 90 balles de laine, 6 futailles d'eau-de-vie & 40 quintaux de morue.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps, de Zerickzée, 3900 fromages & 200 cabas de figues; —

d'Amſterdam, 65 balles, 13 caiſſes & 1 ballot de différentes mrrchandiſes ; — de Roterdam, 3200 fromages & 35 futailles de diverſes marchandiſes ; — de Bilbao, 355 barres de fer & 29 futailles de pluſieurs ſortes de marchandiſes ; — de Bruges, diverſes marchandiſes ; — de Seudres, 98 muids & 18 boiſſeaux de ſel ; — des Sables d'Olonne, 99 muids de ſel ; — de Nantes, 38 tonneaux de froment.

De la Rochelle, *le* 28 *Décembre* 1765.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 21 au 27 Décembre, les Navires *la Victoire*, Capitaine *Robin*, venant de la Martinique ; *le Miſſouri*, venant de la Louiſiane, & *le Favori*, Capitaine *Touſſaint Baudry*, venant du grand Banc de Terre-Neuve, avec du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo, du cacao, du bois de campêche, du cuivre, des pelleteries & des morues vertes.

Prix *des Marchandiſes des Colonies.*

Les grains & les marchandiſes des Colonies ſont ſans variation dans les prix, & l'eau-de-vie vaut 104 ℔.

Suite *des Manufactures de Lourde.*

Il ſerait fort difficile d'apprécier le nombre des pieces qui ſe fabriquent à Lourde & dans ſon arrondiſſement où il y a 146 Fabricans, & 298 métiers ; cette Manufacture occupe au moins 3,000 perſonnes.

La difficulté de cette appréciation vient de ce qu'une grande partie des toiles & mouchoirs ne paſſe pas au Bureau de Lourde ; les Fabricans, ſoit pour leur commodité, ſoit pour éviter la viſite, vont vendre une grande partie de leur marchandiſes aux marchés de Nay en Bearn, à Tarbe & à Bagneres où ſe rendent les Marchands de la vallée d'Aure & des frontieres de l'Eſpagne.

Les pieces de toiles & les mouchoirs qui paſſent au Bureau, ſe montent année commune à quatre mille pieces environ, & produiſent cent à cent dix mille livres. Ce qui ſe vend ſans avoir été porté au Bureau peut-être évalué à moitié en ſus.

La plus grande partie des toiles de toutes les qualités ſe débitent aux marchés où les Marchands des lieux circonvoiſins viennent les acheter, pour vendre dans les différens endroits des Vallées voiſines. Les Eſpagnols Catalans, & de la Vallée d'Haran, ceux des Montagnes de la Haute Navarre & quelques-uns de Hueſca ou Goueſque, achetent principalement celles de la quatriéme qualité.

Les mouchoirs ſe débitent dans la Guienne, l'Agenois, le Haut Languedoc, le Rouſſillon, dans le Bigorre & à Bayonne.

Il y a à Lourde un marché les Jeudis de quinze en quinze jours, on y porte des grains, des laines, du lin, & une grande quantité de toiles. Une partie de ces laines ſont achetées pour la fabrique de Bagneres & pour celle des cordelats de Pontaque & de Lamarque.

Il y a trois foires pendant l'année ; la premiere le 2 Mai, la ſeconde le 18 Octobre, jour de S^t. Luc, la troiſiéme le 1^er de Décembre. Ces foires ſont les plus fortes de la Province de Bigorre, principalement celle du 2 Mai. On y fait un commerce conſidérable de beſtiaux & de chevaux ; on prétend que le prix des bœufs ſeuls qu'on y vend pour les boucheries de Bayonne, de Dax, d'Orthez & d'autres Villes monte à plus de cent mille livres ; les chevaux ſont encore un article qui mérite attention.

CHANGES.

Jan. 1766.	*Lundi* 6.	*Mardi* 7.	*Mer.* 8.
Amſterdam.	. . . .	55. 7 8ᵉ	55. 7 8ᵉ
Londres. .	. . . .	31. 15. 16ᵈ	31. 15. 16ᵈ
Hambourg.	. . . .	175 ¾ . .	175 ½ . .
Madrid. .	FESTE.	15 4 6 .	15 4 6 .
Cadix. . .	. . . .	15 3 . .	15 3 . .
Livourne. .	. . . .	96 . .	96 . .
Lyon, R. .	. . . .	1 p ⅜ pᶜ.	1 p ⅜ pᶜ.

§. II.

Suite *des réflexions ſur le dépériſſement des manufactures de laine en Angleterre.*

Tels ſont les funeſtes effets de l'autorité que cet acte confie aux Commis de

la Douane, qui au lieu de s'attacher aux véritables intérêts du Public en prévenant la contrebande de ces marchandiſes qui ſeules diminuent le revenu, & détruiſent le commerce & les manufactures de ces Royaumes, ne ſongent qu'à la confiſcation de quelques morceaux de porcelaine & de quelques livres de thé qu'ils enlevent à de pauvres Matelots après leur retour d'un voyage long & périlleux. Ne vaudrait-il pas mieux que ces Commis donnaſſent des preuves de leur vigilance & de leur exactitude en prévenant le tranſport de nos groſſes laines qui ſe fait preſque toutes les nuits de nos côtes à celles de France ; d'autant plus que leur négligence ſur ce point a cauſé le renchériſſement de nos groſſes laines d'environ cinquante pour cent, & que les Français ſe ſervent de la même occaſion pour faire paſſer en Angleterre leurs marchandiſes de toutes eſpèces.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

ARRÊT de la Cour des Monnoies,

Qui permet aux Orfévres, Bijoutiers ou autres, à tous Ouvriers ayant qualité, de faire, vendre ou débiter des boîtes d'argent, extérieurement revêtues d'or, d'une ou de pluſieurs couleurs, & ſurdorées dans l'intérieur, avec charnieres d'or & fermetures garnies d'or ; à la charge qu'au fond intérieur de chacune deſdites boîtes, ou autre lieu le plus apparent, il ſera diſtinctement gravé le mot Argent.

* Nous avons déjà reçu une réponſe à la queſtion de Niſmes propoſée dans notre Gazette du 24 Décembre N°. 60, l'Auteur de cette réponſe a exigé qu'elle fût inſérée dans notre Journal, où il ſera déſigné par le nom de M^r. N. & on la trouvera dans celui de ce mois. M. Letrosne de ſon côté qui ignore qu'un autre ſe ſoit donné la peine de répondre à la queſtion qui lui a été propoſée, nous a adreſſé la réponſe ſuivante.

Réponse *de M. Letroſne, Avocat du Roi au Bailliage d'Orleans, à la queſtion que lui a propoſée un Particulier de Niſmes dans la Gazette du 24 Décembre 1765.*

La queſtion de la ſtérilité de l'induſtrie a déjà été entamée dans les Journeaux d'Octobre & de Novembre ; elle ſe continuera ſans doute entre les perſonnes qui l'ont engagée, de maniere qu'on doit eſpérer de la voir approfondie de part & d'autre. Je ſerais d'autant mieux fondé à y renvoyer le citoyen de Niſmes qui s'adreſſe perſonnellement à moi que je ne ſuis point acteur dans cette diſpute, n'ayant parlé de cette queſtion qu'incidemment. Je lui répondrai cependant ; mais pour aujourd'hui ce ne ſera que par monoſyllabes, me réſervant de le faire d'une maniere plus étendue par la voie du Journal, parce que la Gazette chargée de détails journaliers ne paraît pas faite pour ces ſortes de diſcuſſions, & n'eſt pas aſſez étendue pour les admettre.

» On ſuppoſe dix Fabricans qui avec 50 » milliers de ſoie achetés un millon chez » l'Étranger, occupent 3000 Ouvriers, & » fabriquent 25 mille douzaines de bas de » ſoie qu'ils vendent à l'Étranger 100 ℔ » la douzaine, ce qui forme 2,500,000 ℔, » & par conſéquent 1,500,000 ℔ au-deſſus » du prix de la matiere premiere.

» On demande, 1°. Si ces 1,500,000 ℔ » reçues de l'Étranger, au-delà du prix de » la matiere premiere, ne ſont pas pour » la France un produit réel, dont l'induſ- » trie de ces dix Fabricans eſt la cauſe di- » recte ; & ſi conſéquemment ces Fabri- » cans ne peuvent pas prétendre à l'honneur » d'être admis dans la claſſe productive des » citoyens, & de faire partie de la Nation.

» 2°. Si ce travail n'eſt pas utile en ce » qu'il favoriſe la conſommation des den- » rées, la valeur & par conſéquent la re- » production.

» 3°. Si d'après cela ces 10 Fabricans ne » peuvent point être conſidérés comme les » producteurs des conſommations de leurs » 3000 Ouvriers, & même des conſom- » mations de tous ceux que ces Ouvriers » occupent, ſoit pour les beſoins de la » vie, ſoit pour la conſtruction de leurs » inſtrumens, &c. & ſi relativement à la » conſommation qui réſulte de ce travail, » ces dix Fabricans n'ont pas encore le » droit de prétendre à l'honneur d'être ad- » mis dans la claſſe productive des citoyens » & de faire partie de la Nation.

Sur la premiere queſtion je réponds *non*, ſur la ſeconde *oui*, pourvu que ces fabriques ne ſoient pas favoriſées par des privi-

léges excluſifs, & qu'elles ſe ſoient établies d'elles-mêmes; ſur la troiſiéme *non*. Quant à la preuve de ces négations & affirmations, je les renvoie au Journal auquel j'adreſſerai ma réponſe au premier jour. Si elle ne ſuffit pas pour réſoudre toutes les difficultés de celui qui a fait la queſtion, je le prie d'en attendre la ſolution des différens mémoires qui paraitront par la ſuite ſur cette matiere : mes occupations ne me permettant pas de ſuivre plus long-temps cette diſpute. D'ailleurs, quand on a à peu près dit ce qu'on a dans l'eſprit ſur une matiere, on ne fait plus gueres que rebattre les mêmes moyens. On eſt forcé ſouvent de s'amuſer à réfuter l'adverſaire au lieu de s'attacher à établir des principes. C'eſt à peu près ce qui eſt arrivé dans ma diſpute avec M. Girard. Cette controverſe commencée dans la Gazette & ſuivie dans le Journal, a été repriſe trois fois de part & d'autre, & on annonce encore une replique de M. Girard. Je lui cede volontiers l'honneur de fermer la carriere, & je puis l'aſſurer que je ne lui repliquerai plus.

FINANCES.

§. I.

DE LA NOUVELLE YORK, *le 28 Oct. 1665.*

CE même jour on apprit dans cette Ville l'arrivée du Vaiſſeau l'Edouard venant de Londres, ayant à ſon bord ce qui était néceſſaire pour la marque du timbre dont le droit devait commencer à être perçu le premier Novembre. Le jour fatal étant arrivé, le Gouverneur de la Nouvelle-York reçut la lettre ſuivante.

M. Les Habitans de cette Province ſont informés que vous vous êtes engagé ſous ferment d'anéantir leurs droits & leurs privileges & d'agir comme l'ennemi de votre Souverain, de la liberté & de l'humanité en voulant faire exécuter l'acte pour le droit de timbre, auquel nous ſommes unanimement determinés de ne jamais acquieſcer tant qu'il nous reſtera un ſouffle de vie pour défendre notre Pays opprimé. Nous vous prévenons que vous vous preparez le ſort le plus funeſte, ſi vous ne faites pas aujourd'hui publiquement le ſerment ſolemnel de ne jamais vous mêler directement ou indirectement d'introduire ou faire exécuter ledit acte, mais qu'au contraire vous ferez tous vos efforts pour prévenir ſon exécution & obtenir qu'il ſoit révoqué en Angleterre.

Nous ſçavons auſſi que vous avez menacé de faire tirer ſur la Ville en cas de tumulte; ſi vous oſez commettre une action auſſi barbare, ſoyez aſſuré que vous ſerez le martyr de votre iniquité, & que vous ſerez pendu, non pas en effigie, mais bien en perſonne à un gibet qui ſervira de *memento* à tous vos iniques ſucceſſeurs.

Le Gouverneur fit réponſe qu'il ne ſe mêlerait de rien à cet egard, & donna ſes ordres pour qu'on ne touchat point aux papiers timbrés depoſés dans le Fort George.

Les Habitans ne ſe bornerent point à ces violentes menaces; le 4 Novembre au ſoir ils s'aſſemblerent en corps très-nombreux, & s'étant mis en marche precédés de torches & de flambeaux allumés, ils allerent à la maiſon du Gouverneur, briſerent ſa porte, & ayant tiré ſon caroſſe d'une de ſes remiſes, y placerent ſon effigie, après l'avoir promenée dans les principales rues de la Ville, ils la conduiſirent à une potence où elle fut ſuſpendue avec la figure du diable & d'autres emblêmes. Ils allerent enſuite ſous le canon du Fort George, allumerent un grand feu & vinrent bruler cette effigie avec le caroſſe au milieu des acclamations de tout le peuple. Le Gouverneur qui s'etait retiré dans le fort, eut le deplaiſir de voir toute cette cérémonie. Ils ne s'en tinrent point là, ils allerent dans le plus grand ordre à la maiſon du Commandant de l'Artillerie qu'ils ſçavaient être partiſan de l'acte, pillerent tout ce qu'ils purent trouver chez lui, & apres avoir fait un dégât conſidérable, ils allumerent un grand feu devant la porte & conſumerent tout leur butin. Enfin ils ſe diſperſerent & retournerent chez eux.

Le lendemain il y eut une aſſemblée auſſi conſiderable devant le fort où s'était retiré le Gouverneur; mais pour les appaiſer, il leur fit faire la déclaration ſuivante.

Qu'il ne ſe mêlerait nullement de la diſtribution des papiers timbrés, & qu'il en laiſſerait le ſoin au nouvel Officier qui devait arriver d'Angleterre.

Le peuple ne fut pas encore ſatisfait, & fit dire au Gouverneur qu'il eût à délivrer ces papiers timbrés, ou qu'on les prendrait de force, ce qui ne ſe ſerait point exécuté ſans qu'il y eût de ſang répandu : après une longue négociation on convint que l'on propoſerait au Capitaine Kennedy de les mettre à bord de ſon Vaiſſeau, & qu'en cas qu'il le refuſât, ils ſeraient dépoſés à l'Hôtel de Ville en tirant des Magiſtrats un reçu & une obligation d'en payer la valeur s'ils étaient enlevés. Le Capitaine Kennedy n'ayant pas voulu s'en charger, & ayant donné les raiſons de ſon refus, ils furent dépoſés à l'Hôtel de Ville de la Nouvelle-Yorck avec la convention ci-deſſus, à la grande ſatiſfaction de tous les Habitans qui ont été fort tranquilles depuis ce temps là.

Tous les Marchands de la Nouvelle Yorck qui font le commerce avec la Grande Bretagne ont convoqué une aſſemblée générale pour conſiderer les meſures qu'ils avaient à prendre à l'égard du droit de timbre & de l'état de dépériſſement où eſt leur commerce; ils ont arrêté les réſolutions ſuivantes.

Premierement, qu'ils ne tireraient plus de marchandiſes des manufactures de la Grande Bre-

tagne, que l'acte pour le droit de timbre ne fût révoqué.

Secondement, qu'ils enverraient par la premiere occasion des contr'ordres à leurs Correspondants en Angleterre de ne leur faire passer de marchandises que sous la condition ci-dessus mentionnée; qu'à l'égard des Vaisseaux qui étaient déjà expédiés pour la Grande Bretagne, ils pourraient rapporter à leur retour des pipes, des pots de terre & autres articles de commun usage.

Troisiémement, qu'après le premier Janvier ils suspendraient toute vente de marchandises provenues des manufactures Anglaises, à moins qu'ils n'appriſent la révocation de l'acte.

Quatriémement, que les susdites résolutions auraient toute leur force, & ne pourraient être abrogées que par une nouvelle assemblée générale.

Cet arrêté a été signé par 200 des principaux Marchands.

On ne peut gueres prévoir quelles seront les conséquences de cette révolte, mais ceux qui connaissent le caractere des Americains, peuvent prophétiser que si le ministere Britanique, par un motif mal entendu de popularité se relâche sur quelques articles de l'acte en question, la Grande Bretagne peut dire adieu pour toujours à son autorité sur les Colonies: ce serait une dure nécessité que d'être réduit à employer la force pour les contenir, mais on en viendrait à bout en confiant cette entreprise à quelques Officiers aussi prudens que courageux.

* Cet article a été fidellement traduit des papiers Anglais: nous ne prétendons ni adopter ni évaluer ici les réflexions de l'Auteur; nous rendons seulement en Historiens fidelles les faits qui se passent à la Nouvelle-Yorck & la maniere dont on les envisage en Angleterre.

Lettres-Patentes du Roi données à Compiegne le 29 Juillet 1765, concernant le Don gratuit de la ville de Boulogne-sur-mer.

Autres données à Versailles au mois d'Août 1765, portant confirmation du Contrat de vente fait au profit de Sa Majesté, de la totalité de la terre & seigneurie de Thiais.

Édit du Roi donné à Versailles au mois de Septembre 1765, qui supprime plusieurs Offices de Notaires de la Ville de Chinon.

Arrest du Conseil d'État du Roi, du 26 Octobre 1765, qui, en déboutant de ses demandes le Fermier des Droits domaniaux de Sierck & de Phalsbourg, lui défend de les percevoir sur les Marchandises & Denrées qui passent pour le service de S. M. accompé. de passeports.

Autre du 29 Décembre 1765, concernant les Intérêts des Reconnaissances données en échange des Papiers du Canada; & qui fixe les délais pour achever la liquidation desdits Papiers.

Autre du 31 Décembre 1765, concernant le payement des Intérêts, & le Remboursement des Capitaux des Reconnaissances données en échange des Papiers du Canada.

Toutes ces Lettres-Patentes, Édit & Arrêts ne viennent que d'être publiés. Nous donnerons dans les Ordinaires suivans l'extrait de ceux qui en sont susceptibles.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

Payeurs. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Boscheron,	6e.	Toutes let.	13
De Tournieres,	15e.	Toutes let.	14

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jan. 1766.	*Lundi* 6.	*Mardi* 7.	*Mercredi* 8.
Ac. des Indes.	. . . . .	1325	1325. 22 ½ .
Emp. de la Com.	. . . . .	439	. . . . .
Prom. à 5 p ⅋.	. . . . .	14	14 . . .
Prom. à 4 p ⅋.	. . . . .	35	35 ½ . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	1000 . . .	1009 . . .
L. de la 3e. L.	. . . . .	15 ½ 16 . .	15 ½ . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	10. 3m . .
2f. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	FESTE.	430	430 . . .
Coup. d'an. .	. . . . .	84. 84 ½ . .	84 ½ . . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	13. 13 ½ 5m 12 ½	12 ½ . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	32. 31 ½ 30 ½	32 ½ 31. 30 ½
Epoques. . .	. . . . .	16 ½ 16 . . .	16. 10c. 21 .
Réc. Nouette. .	. . . . .	21. 20 ½ . .	20 ½ 21 . .
CONTRATS.			
3 p⅋ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
T. & G. de Paris	. . . . .	. . . . .	. . . . .
T. & de Prov.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere,

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont St. Michel.

N°. 2

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1766. Du Mardi 7 Janvier.

AGRICULTURE.

§. I.

De la Grenade.

Ebene.

UN Particulier établi à la Grenade a mandé à un de ſes Correſpondans qu'il ſe trouvait dans lintérieur de la Dominique une eſpece d'ébene noire qui peut ſervir aux plus beaux ouvrages.

De Lisbonne.

On mande de cette Ville qu'on y apropoſé l'établiſſement d'une Compagnie du Groenland pour la pêche de la baleine dans les mers du Nord (*a*).

Prix *du quintal de fer pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Languedoc, depuis 18 ℔ juſqu'à 24 ℔, prix commun, 19 ℔; — *Bordeaux*, depuis 15 ℔ juſqu'a 25 ℔; — *la Rochelle*, 20 ℔; — *Poitiers*, depuis 18 juſqu'à 25 ℔; — *Dijon*, depuis 13 ℔ 10 ß juſqu'à 38 ℔.

(a) *On a vu dans pluſieurs de nos Gazettes que les Anglais avaient fait dans le Nord de l'Amérique une pêche de baleines plus conſidérable que celles qu'on a coutume de faire dans le Groenland, & qu'ils paraiſſaient vouloir abandonner cette derniere.*

Prix *du quintal de laine pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Languedoc, brute, depuis 48 juſqu'à 80 ℔; prix commun, 59 ℔, filée depuis 52 juſqu'à 240 ℔; prix commun, 112 ℔; — *Bordeaux*, brute, depuis 22 juſqu'à 25 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 400 ℔; — *la Rochelle*, brute, depuis 90 juſqu'à 100 ℔; prix commun, 96 ℔ 13 ℔ 4 ß; filée, depuis 150 juſqu'à 190 ℔; prix commun, 171 ℔; — *Poitiers*, brute, depuis 100 juſqu'à 125 ℔; filée, depuis 140 juſqu'à 200 ℔; — *Dijon*, brute, depuis 42 juſqu'à 130 ℔; filée, depuis 82 juſqu'à 250 ℔.

Prix *du quintal de chanvre pendant le mois de N. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, commun, depuis 24 ℔ juſqu'à 80; prix commun, 43 ℔; fin, depuis 42 juſqu'à 120 ℔; prix commun, 72 ℔; — *Bordeaux*, commun, depuis 15 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 20 juſqu'à 115 ℔; — *la Rochelle*, commun, depuis 20 juſqu'à 50 ℔; prix commun, 36 ℔ 16 ß 8 ß; fin, depuis 30 juſqu'à 90 ℔; prix commun, 65 ℔ 16 ß 8 ß; — *Poitiers*, commun, depuis 30 juſqu'à 40 ℔; fin depuis 40 ℔ juſqu'à 80; — *Dijon*, commun, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 50 ℔; fin, depuis 22 ℔ 10 ß juſqu'à 75 ℔.

Prix *du quintal de lin pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Languedoc, commun, depuis 24 ℔ juſ-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

qu'à 72 ℔; prix commun, 47 ℔; fin, depuis 36 juſqu'à 90 ℔, prix commun 70 ℔; — *Bordeaux*, commun, depuis 24 juſqu'à 80 ℔; fin, depuis 50 ℔ juſqu'à 120 ℔; — *la Rochelle*, commun, depuis 40 juſqu'à 70 ℔; prix commun, 55 ℔ 16 ß 8 d.; fin, depuis 75 juſqu'à 100 ℔; prix commun, 94 ℔ 3 ß 4 d.; — *Poitiers*, commun, depuis 40 juſqu'à 80 ℔; fin, depuis 60 juſqu'à 150 ℔; — *Dijon*, commun, depuis 60 juſqu'à 75 ℔; fin, depuis 80 ℔ juſqu'à 90 ℔.

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Nov. dans les Généralites de*

Languedoc, brute, depuis 1600 ℔ juſqu'à 2580 ℔; prix commun, 2108 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2000 ℔ juſqu'à 2880 ℔; prix commun, 2446 ℔; — *la Rochelle*, apprêtée, 2880 ℔; — *Dijon*, brute, 700 ℔, apprêtée, 1000 ℔; — *Flandres*, brute, 2225 ℔; apprêtée pour ouvrages, 3862 ℔ 10 ß.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant la premiere quinzaine de Décembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

ALENÇON.		CHAALONS.		RIOM.		STRASBOURG.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX
	l. ſ. d		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.
ALENÇON.	18 10 3	Bar-ſur-Aube.	13 8 10	Aurillac	20* 10 7	Béfort.	17* 5
Argentan.	18	CHAALONS.	13 2 6				
Bernay.	17 7	Chaumont.	13 10 6	Brioude.	18 4 8	Colmar.	14 13 4
Conches.	20* 15	Epernay.	13 7				
Domfront.	12* 15	Joinville.	13 16	Clermont	17 6	Haguenau.	13 4
Falaiſe.	17 4	Langres.	12				
Lizieux.	18 4	Mezieres.	14 19	Iſſoire.	18 10 10	Landau.	12* 16
Mortagne.	17 4 4	Reims.	16* 3 4	Mauriac.	18	Scheleſtat.	15 9 4
Verneuil.	18	Rethel.	14 4			STRASB	13 4 8
		St. Dizier.	11 5	RIOM.	16* 13 6	wiſſembourg.	12 16
		Sainte-Menehoult.	11 12				
		Sezanne.	13 7 2	St. Flour.	18		
		Troyes.	12 12				
		Vaucouleurs.	10* 10				
		Vitry.	11 16				
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 11 1	From. le ſep	13 11	From. le ſep.	18 2 10	From. le ſep.	14 7
Pain la liv.	2 2	Pain la liv.	1 6	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	2 1
Foin le q.	1 19 3	Foin le q.	1 12 3	Foin le quint.	1 13 7	Foin le quint.	1 10 9
Paille le q.	1 5 8	Paille le q.	17 2	Paille le q.	18 10	Paille le q.	18

NOTA. Pluſieurs de nos Abonnés deſireraient que nous inſéraſſions dans notre Gazette le prix des grains de la Halle de Paris & des fourrages; nous les avertiſſons que toutes ces choſes ſe trouvent dans une petite feuille qu'on diſtribue une fois par ſemaine, & qui a pour titre FEUILLE DU MARCHAND & DU CONSOMMATEUR. Elle

contient d'ailleurs les prix des œufs, beurre, volaille, gibier, poiſſon : les marchés de Sceaux, de Poiſſi ; l'arrivée de différentes marchandiſes par eau & par terre. On y verra auſſi le prix des vins à la Halle, &c. Elle coute 7 ℔ 4 ß par an pour Paris, & 9 ℔ pour la Province, franche de port. On la diſtribue au Bureau, rue Traverſiere.

§ II.

SUITE *des Obſervations à l'article du ſecond paragraphe de la feuille* No. 50 *de la Gazette d'Agriculture, du* 19 *Novembre* 1765, *ſur le ſeigle ergoté, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

La Province du Maine était autrefois aſſez communément infectée de cette ſorte de carie, plus dans certains cantons que dans d'autres, avant qu'on y eût introduit l'uſage de paſſer les ſemences du froment par le lait de chaux ; mais depuis qu'on a indiqué la néceſſité de les laiſſer aſſez long temps s'imprégner de cette chaux, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de cinq à ſix ſemaines avant les ſemailles, les tenant entaſſées & quelquefois remuées ; il eſt aſſez rare avec ces attentions de voir des bleds attaqués de cette carie, dans les terreins qui y étaient les plus ſujets.

Diverſes expériences ont auſſi fait éprouver que les engrais de nature la plus chaude contribuent à prévenir cette carie, tels que le fumier de mouton, de mulet, la fiente de pigeon & ſur-tout les déchets de cornes, ainſi que les terres qui ont été parquetées par le mouton.

La ſeconde ſorte de carie qu'on nomme ici *foudre* en pierre & ailleurs nielle, ſe trouvent rarement compliquée avec celle de la pouſſiere noire ; ce qui pourrait faire croire que leur cauſe partirait d'un principe différent. Ce grain carié ſe forme & reſte dans ſa châſſe comme le bon grain, mais d'une forme parfaitement ronde ; beaucoup plus petit, il conſerve aſſez long-temps une couleur d'un très-beau verd très-liſſe, il contient une matiere jaunâtre, deſſéchée, ſans humeur, qui en avançant vers ſa maturité, noircit & ſe durcit comme la pierre même.

Cette défectuoſité, quoique mauvaiſe dans ſes effets, n'eſt point auſſi dangereuſe ni auſſi préjudiciable que la pouſſiere noire de la premiere carie dont on a parlé, parce qu'elle n'eſt point auſſi fréquente ni ſi abondante : il ne s'en rencontre ordinairement que quelques grains affectés dans un épi ; elle ne peut communiquer ſon vice au bon grain en l'y laiſſant ſéjourner ; on peut l'en ſéparer avec le crible ordinaire, différemment percé de celui qui ſert à l'ergot. Mais on n'a pas encore trouvé le moyen de prévenir la production de ces deux derniers vices du froment & du ſeigle, qui encore un coup, ne deviennent pas ſi préjudiciables par la facilité de les ſéparer du bon grain. C'eſt le plus eſſentiel.

OBSERVATIONS

Sur la lettre, page 457, *numéro* 59 *de la Gazette d'Agriculture, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

L'Auteur de cette lettre excite avec raiſon le zele de M. Dambournay à mettre en uſage ſes connaiſſances ſur la recherche des nouvelles plantes qui pourraient ſuppléer à l'utilité de la garance & de la *cruciata*, peut-être plus productives que celles-ci dans leur effet & leur culture. Cependant en attendant ces heureuſes découvertes, on ne peut trop encourager la culture de la garance dont les effets ſont certains, qui ſe plaît aſſez généralement dans les bons fonds, ſe cultive facilement & ſe multiplie par graines, par couches ou par boutures ; ajoutons que nous retirons un grand avantage de ſa culture depuis qu'on a trouvé les moyens de s'en ſervir en verd avec ſuccès & facilité, & de ſe paſſer des étaux & des moulins diſpendieux que les Hollandais nous rendaient autrefois indiſpenſables, uniquement pour s'approprier cette production qui peut aujourd'hui devenir commune à la majeure partie de la France. Cette plante croît naturellement en pluſieurs endroits & ſe plaît en beaucoup d'autres.

L'Auteur de la lettre deſire qu'on recherche pareillement les plantes qui pourraient ſuppléer par leurs filaſſes aux lins & aux chenevieres, non ſans doute pour devenir d'une plus grande utilité, mais dont la culture deviendrait peut-être moins diſ-

pendieuſe, ou qui réſiſterait davantage aux intempéries des ſaiſons; celles-ci rendent ſouvent les récoltes des lins & des chanvres plus ou moins abondantes, & ſont quelquefois cauſe qu'ils manquent entiérement.

L'Auteur indique entr'autres plantes l'ortie, de laquelle en effet on a fait uſage en divers lieux & en différens temps avec ſuccès, & dont on a fabriqué de bonnes toiles. La Société croit, à cette occaſion, devoir faire part de l'eſſai qui s'en eſt fait derniérement ſous ſes yeux.

Le Bureau d'Agriculture de la Ville d'Angers, fit cueillir en 1763, une certaine quantité d'orties, *ortica major*, dans les foſſés de la Ville aſſez ſpacieux & remplis de cette plante ſauvage qui croit naturellement dans les bois, dans les hayes & dans tous les terreins couverts. Elle fut rouie & préparée à peu près de la même façon que le chanvre, & filée de la même maniere. Enfin, le Bureau d'Angers en fit fabriquer deux pieces de toile de deux qualités différentes qui furent trouvées très-bonnes par pluſieurs connaiſſeurs.

On en reconnut le fil plus nerveux que celui du chanvre ordinaire.

MM. du Bureau d'Angers en envoyerent des échantillons à ceux de Tours & du Mans qui les reconnurent telles, & pour ſe convaincre de la perfection de leur uſage, le Bureau du Mans donna à un Blanchiſſeur ſes échantillons aſſez grands pour en faire l'épreuve par comparaiſon avec d'autres toiles ordinaires égales en qualité. Celles de l'ortie reçurent le plus beau blanc & plus promptement que les autres: on obſerva même que le blanchiſſage les avait moins altérées.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

De Charles-Town, *dans la Caroline Méridionale.*

ON conſtruit dans cette Ville 9 Vaiſſeaux avec toute la célérité poſſible; les uns ſont deſtinés pour le commerce de Londres, les autres doivent être vendus dans les Ports de la Méditérranée, à l'excluſion des côtiers & des petites barques.

De la Jamaique.

On apprend de la Jamaïque que la plus gde. partie des ouvrages qui s'y fabriquent & qui ſe payaient il y a quelque tems dans les ventes au-deſſous du prix coutant, ont hauſſé de près de dix pour cent ſur la premiere apparence d'un changement favorable dans les Indes Occidentales.

Suivant d'autres lettres de cet Iſle, un grand nombre de Négociants qui avaient abandonné leurs établiſſemens de la riviere noire à la côte de Mosketoos, y étaient retournés. Ils y ont porté avec eux une grande quantité de marchandiſes Anglaiſes, dans l'intention de renouveller le commerce qu'ils faiſaient avec Truxillo, Honduras & les Provinces Eſpagnoles de ce continent, ſituées dans leur voiſinage.

On mande auſſi du même lieu que quelques gros Négocians s'étaient rendus au Port-Royal pour y établir une manufacture de papier, qui, à ce qu'on prétend, ſera d'un grand rapport à cette Iſle.

De Londres.

On ſuppoſe que la créance des Marchands de Londres ſur les Habitans de la Nouvelle York, n'eſt pas moindre que de 150,000 ſterling, & l'on aſſure que ceux-ci ont déclaré aux premiers qu'ils ne devaient s'attendre à aucunes remiſes de leur part, tant que leur ſituation ſerait ſi indéciſe.

On prétend qu'il y a pour plus de 700 mille livres ſterling de marchandiſes de manufactures Anglaiſes contremandées de la part des Colonies de l'Amérique, à cauſe de l'Acte du Contrôle.

On apprend qu'elles ont envoyé à Londres une requête pour obtenir la liberté de diſtiller, ſans quoi il leur eſt impoſſible de tirer avantage de leur commerce de la pêche ſur les côtes de la Nouvelle Angleterre & de Terre-Neuve.

Nouveau ſecret pour teindre la ſoie.

Un Membre de la Société des Arts, fit au commencement de Décembre à ſa Compagnie le rapport d'un fait bien ex-

ordinaire concernant la teinture. Un Alleman actuellement en Angleterre, propoſe de donner à la Société le ſecret d'une certaine liqueur par le moyen de laquelle il prétend pouvoir teindre la ſoie, &c. en pourpre ou en cramoiſi, ſans employer la cochenille ou l'indigo. Il aſſure que la beauté de ſa teinture ſurpaſſe tout ce qu'on connaît en ce genre dans le Royaume; elle n'exige preſque point de dépenſe; la compoſition s'en fait avec une herbe très commune en Angleterre, la couleur a aſſez de force pour reſiſter aux rayons du ſoleil, & elle ſoutient même le bouillon de l'eau de citron. Le Comité de Chimie travaille actuellement à l'examen de ce ſecret.

De Hollande.

On mande de Hollande qu'un Pêcheur de Zéelande a rencontré à la mer un bâtiment Français à bord duquel il ne s'eſt trouvé perſonne; on préſume que ce Vaiſſeau vient des Colonies Françaiſes de l'Amérique.

De Nantes, *le 29 Décembre 1765.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 21 au 27 Décembre, 6 Navires Français & 9 Étrangers allant à Bruges, à Roterdam, à Amſterdam, à S^t. Sebaſtien, à Bilbao, à Cadix, en Guinée, au Cap, au Port-au-Prince, aux Cayes, à la Guadaloupe avec du café, de la clincaillerie, des chandelles, de la toile & diverſes autres marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 7 Navires Français & 4 Étrangers venant du Cap, de la Martinique, de Middelbourg, de Zeelande, de Roterdam, de Dunkerque, de Breſt, de l'Orient, de Vannes avec du ſucre, du café, de l'indigo & différentes marchandiſes.

Les vents d'Eſt qui continuent de ſouffler depuis quelques temps, empêchent d'arriver dans ce Port pluſieurs Navires qui ſont à Quiberon & au Port Louis.

Du Havre, *le 1^er. Janvier 1766.*

Nouvelles Maritimes.

Le coup de vent de Nord qu'on a eſſuyé du 21 au 23 Décembre, a fait faire côte à la Hougue au Navire la *Roſe*, Capitaine *Lemeſle*, revenant de la Guadaloupe. Le Capitaine ſe flatte de pouvoir ſauver le Navire & la majeure partie de ſon chargement. Le Navire l'*Entrepriſe*, Capitaine *Rabier*, allant à Cadix, chargé de bled, a été forcé par le même coup de vent de relâcher aux hauts Guays, proche d'Iſigny. Le Vaiſſeau faiſait ſix pouces d'eau par heure.

Exportation.

Il eſt ſorti du Havre depuis le 26 Août juſqu'au 31 Décembre 1765, par mer, pour le Nord, 3,231,367 liv. de différentes ſortes de ſucre; — 1,354,810 liv. de café; — 6034 liv. d'indigo; — 14,228 liv. de cacao; — 485 cuirs en poil; — 7,937,429 liv. de bled; — 703,140 liv. d'orge & de ſeigle; — 732,220 liv. de farines.

Importation.

Il eſt entré au Havre dans le même eſpace de temps des productions & denrées de l'Amérique, 4,666,200 liv. de ſucre brut, terré & tête; — 2,026,520 liv. de café; — 119,430 liv. d'indigo; — 40,790 liv. de cacao; — 2774 balles & ballots de coton; & il eſt reſté dans le Royaume, ou paſſé en Suiſſe, 1,434,833 liv. de ſucre; 671,710 liv. de café; — 113,396 liv. d'indigo; — 26,562 liv. de cacao; — 2774 balles & ballots de coton.

Marchandiſes de la Méditerranée entrées au Havre depuis la même époque.

367 caiſſes, 6399 demi-caiſſes, 183 tiers de caiſſes de ſavon; — 723 pieces, demi-pieces & barils d'huile; — 3396 balles de ſoude; — 50 blocs, 24 tables & 23 caiſſes de marbre; — 258 balles, 21 bariques d'alun; — 92 ſacs de galles; — 26 bariques & 44 caiſſes de ſouffre & de fleur de ſoufre; — 29 couffes de riz; — 65 caiſſes, 1 barique & 2 dames jeannes d'eau

de fleur d'orange ; — 301 caiſſes de fruits verts; — 430 caiſſes & pagas de fruits ſecs; 180 colis, caiſſes, fardes & barils de droguerie ; — 676 balles de coton en laine ; 12 balles de coton filé ; — 78 balles de laine ; — 54 caiſſes de ſuc de regliſſe ; — 14 barils 6 balles de gomme ; — 20 bariques, 5 caiſſes de verdet ; 148 balles de ſumac ; — 50 balles de racine d'alizary; 12 balles de pierre ponce ; — 60 caiſſes de pierre à faulx; — 58 balles, 2 bariques d'amandes ; — 7 bariques de tartre & 9 pieces d'eau-de-vie.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du Port du Havre le 28 & le 29 Décembre 1765, 5 Navires allant à Marſeille, à Breſt, à S^t. Ander, au Cap & à la Martinique avec du bled & différentes ſortes de marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port le 26 Décembre les Navires l'*Aimable Marguerite* & l'*heureux*, venant, le premier des Cayes S^t. Louis, d'où il était parti le 12 Octobre, & l'autre de Norwege, chargé de planches & de maquereau ſalé.

De Rouen, *le* 31 *Déc.* 1765.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port du 14 au 24 Décembre 1765, 45 bâtimens, dont 1 de Terre-Neuve, 3 de Hambourg, 1 de Roterdam, 2 d'Oſtende, 1 de Hull, 2 de Dunkerque, 3 de Boulogne, 1 de Dieppe, 12 du Havre, 1 de Bilbao, 1 de S^t. Ander, 1 de Cette, 2 de Bordeaux, 2 de la Rochelle, 1 de S^t. Malo, 4 de Honfleur, 4 de Harfleur, 1 de Cherbourg, 1 d'Iſigny avec différentes ſortes de marchandiſes.

Suite *des manufactures du Département de Bayonne.*

Lourde, *Chef-lieu de Fabrique.*

Il n'y a pas plus de 25 ans qu'on fabrique des mouchoirs à Lourde & dans l'arrondiſſement à l'inſtar de ceux de Bearn, où l'on en fait depuis plus long-temps.

La fabrique des toiles eſt plus ancienne. Il y a environ 60 ans qu'on a commencé d'en faire. Comme le terroir ſe trouva propre à y ſemer du lin, certains particuliers l'employerent à faire de la toile, tant pour leur uſage que pour la vendre. Peu de temps après les Eſpagnols des frontieres vinrent à Lourde pour en acheter les jours des marchés ; mais les abus & les tromperies qui s'y gliſſerent dégouterent les Eſpagnols, & ce commerce tomba inſenſiblement. Il y a environ 25 ans qu'il commença à remonter & que les abus ceſſerent en partie ; pour les faire ceſſer entiérement, M. d'Aligre, Intendant, autoriſé par le Conſeil, rendit une Ordonnance portant régiement ſur cette fabrique. En conſéquence de ce réglement, il fut établi à Lourde le 13 Janvier 1750, un Bureau de fabrique & d'arrondiſſement dont dépendent les Fabricans de la Ville & près de 20 Villages aux environs dans le Lavedan. On y fait des toiles de lin de quatre qualités differentes, des toiles d'étoupe de deux qualités & des mouchoirs de trois qualités.

Les toiles fines de la premiere qualité ſont ourdies en chaine de 1800 fils de lin & ont 2 tiers d'aune de largeur au ſortir du métier.

Celles de la ſeconde qualité ont en chaine 1500 fils ſur la même largeur de deux tiers d'aune ſortant du métier.

Celles de la troiſiéme qualité ont en chaine 1296 fils & cinq 8^e. d'aune de largeur.

Celles de la quatriéme qualité qui ſont particuliérement deſtinées pour l'Eſpagne, ont en chaine 1152 fils, & demi-aune & 1 ſeiziéme de largeur au ſortir du métier.

Les toiles d'étoupe fines de lin, appellées dans le Pays *d'arcole*, ont en chaine 768 fils & demi-aunes un ſeiziéme de largeur.

Les toiles d'étoupe groſſieres de lin appellées étoupas, ont 768 fils en chaine & 3 quarts d'aune de largeur.

Les mouchoirs de fil de lin de la premiere qualité ont 1800 fils en chaine & 3 quarts d'aune de largeur en quarré au ſortir du métier.

Ceux de la ſeconde qualité ont 1500 fils

en chaine, large en quarré de deux tiers d'aune.

Ceux de la troiſiéme qualité ont en chaine 1104 fils & cinq huitiémes d'aune de largeur en quarré.

Quoiqu'il n'y ait pas une différence forr conſidérable ſur les largeurs des différentes qualités de toiles & mouchoirs; il y en a beaucoup ſur la quantité des fils des chaines, à cauſe de la fineſſe des fils qui ſont employés, car cette marchandiſe eſt auſſi tenante, batue & ſerrée, dans une qualité que dans l'autre.

Outre ces toiles & mouchoirs, les particuliers de Lourde & de l'arrondiſſement, font fabriquer quelques pieces de ſacs ou crepons, des burats doubles & ſimples, des raſes & des reverſes rayées, preſque tout pour leur uſage, excepté les burats qu'ils vendent pour la meilleure partie.

La longueur de toutes ces pieces eſt arbitraire juſqu'à 60 aunes, il eſt défendu de les faire de ras de longueur par l'Ordonnance de M. d'Aligre.

Les mouchoirs ſont travaillés en différens goûts de rayures, blanc & bleu.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

Jan. 1766.	*Jeudi* 2.	*Ven.* 3.	*Sam.* 4.
Amſterdam.	56 . . .	. . . .	56 . . .
Londres. .	32 . . .	. . . .	32 . . .
Hambourg.	176 à 175 ¾	. . . .	176 ¼ . .
Madrid. .	15 4 6 .	FESTE.	15 4 6 .
Cadix. . .	15 3 . .	. . . .	15 3 . .
Livourne. .	96 . .	. . . .	96 . .
Lyon, St. .	au pair.	. . . .	au pair

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 28 *Décembre* 1765.

Les Navires Français le *Vermudien*, de 100 tonneaux, Capitaine *Thomas*, & le *Chaumont* de 300 tonneaux, Capitaine *Morin*, ſont en charge dans ce Port, l'un pour la Guinée & l'autre pour le Port-au-Prince: les Navires étrangers la *Dame-Marie*, de 130 tonneaux, le *Reintje & Bootje*, de 140 tonneaux, & les *Deux Freres*, de 160 tonneaux, ſont en charge pour Bruges: la *Demoiſelle Catherine* & le *Deſir de la Paix*, tous deux de 120 tonneaux, ſont en charge pour Middelbourg; l'*Amitié*, de 140 tonneaux, le S^t. *Antoine de Pade*, de 60 tonneaux, ſont en charge, l'un pour Hambourg & l'autre pour Liſbonne.

AVIS.

Les Négocians ou Banquiers qui deſireraient avoir un teneur de livres qui ſçût la langue Eſpagnole, ſont invités de s'adreſſer chez M. Simonet, Marchand Chapellier, rue S^t. Honoré, près la rue du Four, au ſecond appartement ſur le devant, où on leur indiquera le ſujet, qui donnera des répondans de ſa probité.

SUITE *des réflexions ſur le dépériſſement des manufactures de laine en Angleterre.*

Pendant la derniere guerre nos manufactures de laine étaient dans l'état le plus floriſſant; nous en étions principalement redevable à l'impoſſibilité où étaient les Français de vendre à meilleur compte que nous dans les marchés étrangers; mais ils peuvent exporter actuellement leurs draps ſans courir aucun riſque. Depuis la derniere paix, les Capitaines qui appartiennent à la Compagnie du Levant, ont des agents en France pour acheter une grande quantité de draps Français qu'on tranſporte ſur de petits bâtimens juſqu'à une certaine diſtance. Ils les embarquent ſur leurs bords & les font paſſer dans les Pays étrangers pour des draps de manufactures Anglaiſes. Ce qui procure non-ſeulement un avantage direct aux Français par les marchandiſes que nous leur rendons en retour pour les draps qu'ils nous vendent, mais ce commerce augmente encore indirectement la valeur de leurs manufactures, & fait tomber les nôtres, parce que ces draps ſont d'une qualité bien inférieure à ceux qui ſe fabriquent effectivement en Angle-

terre, & qu'ils ſont vendus pour draps de manufactures Anglaiſes.

Le préjudice que nous cauſe cette contrebande, ne ſe borne pas uniquement au commerce fait par cette Compagnie & par ſes agens; les Négocians Hollandais & Vénitiens faiſaient des achats conſidérables de ces eſpeces de marchandiſes; mais les pertes qu'ils ont eſſuyées, & les inconvéniens qui réſultaient des mauvais procédés dont on vient de parler, les ont déterminés à ſe pourvoir ailleurs, où ils peuvent employer leur argent comptant avec plus de ſureté & de facilité.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

§. I.

SUITE *de la lettre de Philadelphie.*

NOTRE ſituation préſente eſt en effet bien déplorable, nos dettes ſe multiplient & nous n'avons aucune reſſources pour les acquiter.

Bientôt nous n'aurons plus de papier monnoie, & tout l'argent ſec du continent ne ſuffira pas pour payer les impôts. Les banqueroutes ſe multiplient, les habitations ſont miſes en vente; mais peu ou point d'acheteurs. Vous n'ignorez pas dans quel état fut réduit Boſton lorſqu'on retira le papier monnoie, même dans un temps où cette Place n'avait à luter ni contre les dettes, ni contre les impôts. Que deviendra-t-on quand tous ces déſaſtres nous attaqueront à la fois? Je ſçais que dans la Virginie, principalement ſur les frontieres de la Province, l'Habitant ſe laiſſe exécuter pour fournir aux impôts établis par les loix du Pays, que ſera-ce quand les droits de papier marqué ſurviendront?

DE LONDRES.

Contrebande.

On continue à faire paſſer en contrebande des Iſles de Jerſey & Guerneſey dans l'Angleterre, des marchandiſes tant Françaiſes que des autres Nations étrangeres, ce qui fait un tort réel & conſidérable aux revenus de Sa Majeſté Britanique. Pour remédier à cet inconvénient, il doit paraître dans la ceſſion prochaine du Parlement un bill qui réglera le commerce d'exportation de ces Iles ſur le même pied qu'en Angleterre.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Janv.
Deſchamps,	5e.	L.	10
Fauveau,	7e.	M.	10
Iſſaly,	9e.	M.	10
Barey,	27e.	L.	10
Delacharmotte,	30e.	Toutes let.	10
Guidy,	34e.	Toutes let.	10
Bardin,	36e.	M.	11
De Montal,	46e.	Toutes let.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Jan. 1766.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
Ac. des Indes.	1320		1325
Emp. de la Com.	439		
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$.	15		15
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$.	36		36
Ac. des Fermes.	997 $\frac{1}{2}$		1000
L. de la 3e. L.			13e. 26
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
Annuités.	426	FESTE.	430. 31
Coup. d'an.	84. 84 $\frac{1}{2}$ 84		84
Emp. de 50 mil.	13 $\frac{1}{2}$		13 $\frac{1}{2}$
Col. 1759.			
Canada.	33 $\frac{1}{2}$ 34. 35. 10m		32. 34. 10m 33
Epoques.			17
Réc. Nouette.	22 $\frac{1}{2}$ 22		
CONTRATS.			
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.			49
Bretagne.			
T. & G. de Paris			
T. & de Prov.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 176

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 176

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 31 Décembre.

DE PARIS, *le 29 Décembre* 1765.

CE que l'on entend par nouvelles politiques ne paraiſſant pas du reſſort de la Gazette du Commerce, il ſemble que l'on n'aurait pu nous reprocher notre ſilence ſur la perte que le Royaume vient de faire ; mais quand nous ne ſerions pas autoriſés à mêler nos triſtes & juſtes regrets à ceux dont tous les ouvrages périodiques retentiſſent, on pardonnerait ſûrement à notre cœur le mouvement qui nous entraîne aujourd'hui. D'ailleurs il n'y a rien qui ſoit abſolument étranger à notre travail dans tous les grands événemens qui intéreſſent eſſentiellement la Nation Françaiſe ; nous ſommes les dépoſitaires de ſes ſecrets & quelquefois ſes interpretes. Senſiblement touchés de cet événement national, il nous convient donc de publier que la mort de Mgnr. le Dauphin (Prince doué des plus rares qualités) répand ſur les Citoyens une affliction, une douleur qui ſe peignent ſur tous les viſages ; qui ſont imprimées dans tous les cœurs, & que le ſentiment amer qui les partage, laiſſe à peine la force d'exprimer.

AGRICULTURE.

§. I.

SUITE *de la deſcription de la Province des Braminес du Raazpoot.*

» IL y aurait de la barbarie, ajoute » l'Auteur, à vouloir troubler le bonheur » d'un peuple digne de la félicité dont » il jouit. C'eſt chez lui ſeul qu'on retrouve les veſtiges de la beauté, de » la pureté de mœurs, de la juſtice & de » la rigidité de l'ancienne adminiſtration » de l'Indoſtan. Là on reſpecte le peuple & dans ſes biens & dans ſa liberté, » on n'y entend parler ni de vol ni de » larcin, ni de friponnerie, ni de concuſſion. Dès qu'un Etranger entre dans » cet Etat, ou pour y commercer, ou » dans quelqu'autre vue, il devient auſſitôt l'objet de la protection immédiate » du Gouvernement ; on lui donne des » Gardes (*a*) qui le conduiſent gratuitement de relais en relais. Ils répondent » de ſa perſonne ainſi que de ſes effets, » & ils ſont chargés de le faire loger » commodément. Après la premiere ſtation, on le remet avec beaucoup d'honnêteté entre les mains d'un autre Garde, » qui après l'avoir interrogé ſur le traitement qu'il a reçu dans la journée, » renvoie les autres Gardes avec un certificat de leur bonne conduite, & un » écrit par lequel cette nouvelle Garde » reconnaît avoir reçu le voyageur & ſes » effets. Ces deux papiers retournent à » l'Officier qui commande le premier relai, il l'enregiſtre & ne manque jamais » d'en faire le rapport au Rajah.

(*a*) *Ces Gardes ne lui ſont ſans doute donnés que pour obſerver ſa conduite ; car dans un Pays où les hommes ſont tels qu'ils doivent être, ils n'ont pas lieu de ſe méfier les uns des autres, & leur crainte ne peut tomber que ſur les Etrangers qu'ils ne connaiſſent pas.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» C'eſt ainſi que l'Etranger traverſe le » Pays. S'il ne fait qu'y paſſer, on ne » ſouffre pas qu'il faſſe la plus légere dé- » penſe pour ſa nourriture, ſon logement » & le tranſport de ſes marchandiſes ou » de ſon bagage; mais on en uſe autre- » ment quand on lui donne la permiſſion » de ſéjourner plus de trois jours dans » quelqu'endroit, à moins qu'il n'y ſoit » arrêté pour cauſe de maladie, ou par » quelqu'autre accident imprévu.

» S'il ſe perd quelque choſe dans ce » diſtrict, comme ſac d'argent ou autres » effets d'un certain prix, celui qui le » trouve le ſuſpend à un arbre prochain, » & en donne avis à l'Officier du corps » de garde voiſin, qui ſur le champ or- » donne la publication de l'effet trouvé » au ſon du *tomtom* ou du tambour (*a*).

(*a*) *Après une telle deſcription, on ſerait tenté de croire que l'Auteur aurait enfin trouvé le Pays des Sevarambes qu'on avait regardé juſqu'alors comme un être de raiſon.*

» On compte dans cette Province juſ- » qu'à trois cent ſoixante ſix pagodes très- » conſidérables, tous ſes temples ont été » élevés par le Rajah régnant ou ſes pré- » déceſſeurs. La vache eſt dans ce Pays » l'objet du culte le plus ſuperſtitieux; ſi » cet animal meurt de mort violente, » la Ville ou le Village à qui il appar- » tient, eſt condamné à un jeûne & à un » deuil de trois jours; & depuis le Rajah » juſqu'au dernier de ſes ſujets, perſonne » ne peut s'exempter de demeurer ſur le » lieu où l'on reçoit la premiere nouvelle » de cet accident: on emploie ce temps » à différentes expiations preſcrites par » le *Shaſtah* (*b*).

(*b*) *L'Auteur aurait dû nous inſtruire des productions & du commerce particulier de ce Pays.*

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Novembre dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

LILLE.		NANCY.		POITIERS		TOULOUSE.	
Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. s. d.		l. s. f.		l. s. d.		l. s. d.
Aire.	16 10	Bar.	11 l. 7 s. 9	Chatelleraut.	19 4	Alby.	22* 4
Arras.	16 17 1	Bitche.	12 9	Chatillon.	19 1 9	Beziers.	29 2
Bailleul.	21* 17 6	Boulai.	10 19 4	Confolens.	17 18	Carcaſſonne.	27 6 5
Bapaume.	16 1 9	Bourmont.	13* 15 6	Fontenay.	19	Caſtelnaudary	24 4 8
Bergues.	20 8 3	Charmes.	11 3 5	Les Sables.	20* 14	Caſtres.	26 4 8
Bethune.	18 16	Epinal.	12 6 2	Nyort.	17* 2	Lavaur.	
Caſſel.	20 8	Etain.	10* 2 8	POITIERS.	20	Limoux.	28 16 6
Douay.	16 3 6	Luneville.	11 4	St. Maixent.	18 4	Montpellier.	
Dunkerque.	20	Mirecourt.	11 14 10	Thouars.	18	Narbonne.	28 16 6
Gravelines.	18 9 2	NANCY.	11 5 5			Niſmes.	30 3 10
Heſdin.	17 15 4	Neufchateau.	12 10 5			Pezenas.	31* 10
LILLE.	18 4 4	Pont à Mouſſon.	11 1 1			TOULOUSE.	25 14 4
S. Omer.	18 11 6	St. Dié.	13 8 9				
S. Pol.	10* 16	St. Mihiel.	10 10 3				
S. Venant.	20 10	Remiremont.	12 15 9				
		Sarguemines.	12				
		Vezelife.	10 10				
Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.		Prix Communs.	
From. le ſep	18 1 11.	From. le ſep.	11 13 8	From. le ſep.	18 14 11	From. le ſep	25 8 2
Pain la liv.	2 10	Pain la liv.	1 6	Pain la liv.	2 1	Pain la liv.	3 1
Foin le q.	1 13 2	Foin le quint.	1 3 11	Foin le quint.	1 15 1	Foin le q.	2 2 4
Paille le q.	1 3 3	Paille le q.	12 8	Paille le q.	17 6	Paille le q.	15 9

PRIX *du quintal des laines pendant le mois de Nov. dans les Généralités de*

Rouſſillon, brute, depuis 51 ℔ 8 ß 8 d. juſqu'à 121 ℔ 18 ß 1 d.; filée, 182 ℔ 17 ß 2 d.; — *Dauphiné*, brute, depuis 47 ℔ 10 ß juſqu'à 163 ℔ 6 ß 8 d.; filée, depuis 81 ℔ 13 ß 4 d. juſqu'à 291 ℔ 12 ß 6 d.; — *Limoges*, brute, depuis 40 ℔ juſqu'à 85 ℔; filée, depuis 90 ℔ juſqu'à 150 ℔; — *Moulins*, brute, depuis 35 ℔ juſqu'à 100 ℔; filée, depuis 60 ℔ juſqu'à 200 ℔; *Tours*, brute, depuis 75 ℔ juſqu'à 132 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 350 ℔; — *Caen*, brute, depuis 75 ℔ juſqu'à 175 ℔; filée, depuis 160 ℔ juſqu'à 365 ℔; — *Amiens*, brute, depuis 75 ℔ juſqu'à 174 ℔; filée, depuis 150 ℔ juſqu'à 358 ℔ 19 ß 5 d.

PRIX *du quintal de chanvre pendant le mois de N. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, le commun, depuis 30 ℔ 9 ß 6 d. juſqu'à 36 ℔ 14 ß 9 d.; — *Limoges*, le commun, depuis 12 ℔ juſqu'à 30; le fin, 25 ℔; — *Moulins*, le commun, depuis 20 ℔ juſqu'à 83 ℔; le fin, depuis 25 ℔ juſqu'à 140 ℔; — *Tours*, le commun, depuis 10 ℔ juſqu'à 50 ℔; le fin, depuis 20 ℔ juſqu'à 100 ℔; — *Caen*, le commun, depuis 27 ℔ 10 ß juſqu'à 60 ℔; le fin, depuis 47 ℔ 10 ß juſqu'à 100 ℔; — *Amiens*, le commun, depuis 25 ℔ juſqu'à 50 ℔; le fin, depuis 34 ℔ 2 ß 7 d. juſqu'à 75 ℔.

PRIX *du quintal de lin pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, le commun, depuis 30 ℔ juſqu'à 36 ℔ 11 ß 5 d.; le fin, depuis 48 ℔ 15 ß 3 d. juſqu'à 60 ℔; — *Limoges*, le commun, depuis 18 ℔ juſqu'à 75 ℔; le fin, depuis 20 ℔ juſqu'à 90 ℔; — *Tours*, le commun, depuis 24 ℔ juſqu'à 100 ℔; — le fin, depuis 33 ℔ 6 ß 8 d. juſqu'à 150 ℔; — *Caen*, le commun, depuis 27 ℔ 10 ß juſqu'à 100 ℔; le fin, depuis 40 ℔ juſqu'à 140 ℔; — *Amiens*, le commun, depuis 16 ℔ juſqu'à 150 ℔; le fin, depuis 36 ℔ juſqu'à 500 ℔.

PRIX *du quintal de ſoie pendant le mois de Novembre dans les Généralités de*

Rouſſillon, brute, 2547 ℔ 1 ß 6 d.; — *Dauphiné*, brute, depuis 1928 ℔ juſqu'à 3150 ℔; apprêtée pour ouvrages, depuis 2357 ℔ juſqu'à 3529; — *Moulins*, brute, 1000 ℔; apprêtée, 1300 ℔; — *Tours*, brute, depuis 2400 ℔ juſqu'à 2800 ℔; apprêtée, depuis 3800 juſqu'à 3900 ℔; — *Caen*, apprêtée, 2700 ℔; — *Amiens*, la livre brute, 42 ℔ 13 ß 4 d.; apprêtée, depuis 28 juſqu'à 53 ℔ 6 ß 8 d.

PRIX *du quintal de fer pendant le mois de Nov. dernier dans les Généralités de*

Rouſſillon, depuis 12 ℔ 4 ß 11 d. juſqu'à 18 ℔ 16 ß 3 d.; — *Dauphiné*, depuis 16 ℔ 11 ß 4 d. juſqu'à 29 ℔ 3 ß 4 d.; — *Limoges*, depuis 15 ℔ juſqu'à 20 ℔; — *Moulins*, idem; — *Tours* depuis 15 ℔ juſqu'à 25 ℔; — *Caen*, depuis 17 ℔ 10 ß juſqu'à 25 ℔; — *Amiens*, depuis 16 ℔ 5 ß juſqu'à 20 ℔.

OBSERVATIONS *à l'article du ſecond paragraphe de la feuille* No. 50 *de la Gazette d'Agriculture, du* 19 Novembre 1765, *ſur le ſeigle ergoté, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

L'extrait du Mémoire de M. Réad ſur le ſeigle ergoté, (*a*) s'étend principalement ſur les mauvais effets & les maladies que cauſe l'uſage du pain de ſeigle, dans lequel l'ergot peut entrer; il annonce les remedes qu'il croit les plus convenables, pour les guérir & les prévenir &c. Il adopte même le ſentiment de M. Tillet, ſur la cauſe de cette monſtruoſité, & la croit provenir de la piquure d'un inſecte, au moment de la formation du grain: ce qui paroît d'autant plus probable qu'on découvre toujours la même chenille (*b*) dans l'ergot, par le ſecours du microſcope &c.

(a) *Ce Mémoire ſe trouve en entier dans notre Journal du préſent mois de Décembre.*

(b) *M. D.... a fait voir différentes fois à la Société, dans des épis de froment ſortis des champs, en vert, une quantité d'inſectes, les uns d'un beau rouge, les autres très noirs & de deux formes différentes, ſi petits qu'on avait peine à les développer avec le microſcope, d'une vivacité ſi*

M. Réad rapporte enſuite les moyens qui lui ont été indiqués pour prévenir les mauvais effets du ſeigle ergoté. Quoiqu'on proſcrive le crible cylindrique, n'étant pas propre à faire la ſéparation de l'ergot avec le bon grain, cependant il ne ſerait pas impoſſible de le monter de façon qu'on pût le rendre utile à cette opération, qui ſe fait très-bien avec les cribles les plus ſimples, lorſqu'ils ſont percés de maniere à ne paſſer que le bon grain, toujours infiniment plus menu que l'ergot. Il eſt donc facile de l'en retrancher, de le rejetter, pour le brûler exactement, afin d'en priver toutes ſortes de beſtiaux & de volailles quelconques; & en même-temps pour détruire, autant qu'il eſt poſſible, la régénération de l'inſecte dont on aſſure qu'il renferme la chenille.

L'ergot comprend ſon venin intérieurement; il n'en porte aucun caractere extérieur, ni de pouſſiere inhérente à ſon écorce, qni ſe puiſſe communiquer au bon grain, ni l'infecter; il ne s'agit donc que de l'en ſéparer: les leſſives propoſées ne peuvent extirper la cauſe vicieuſe & interne de l'ergot, & par conſéquent le lavage devient inutile; il pourroit même s'oppoſer à la conſervation du bon grain, qu'il faudroit étuver ou ſécher, & pour cet effet y conſommer du temps.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

DE CADIX, *le* 3 *Déc.* 1765.

LA cargaiſon des Vaiſſeaux Marchands Eſpagnols, l'*Achille* la *Conception*, & la Tartane le *Grand Pouvoir*, arrivés de la Havane dans cette Baye le 2 Décembre, eſt compoſée,

POUR LE COMPTE DU ROI.

de 4178 arobes de tabac en feuilles.
18 d°. en rouleaux.
270 d°. en poudre.
600 quintaux de bois de campêche.

POUR LE COMPTE DU COMMERCE.

22152 piaſtres.
816 arobes de jalap.
42 d°. d'achiote.
4 d°. de vanille.
105 d°. d'algodon.
75576 d°. de ſucre.
18 d°. de caret.
145 d°. de cacao.
32 d°. de copal &
3610 cuirs en poil.

DE MARSEILLE, *le* 11 *Décembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 2 au 9 Décembre 1765, 60 bâtimens Français & 28 Etrangers allant à Martigue, à Arles, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Toulon, à Hieres, à S^t. Tropès, à Frejus, à Cannes, à Monaco, à Nice, à Menton, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Naples, à Barcelone, à Alicante, à Valence, à Carthagene, à Mahon, à Palerme, à Malthe, à Tunis, à Smyrne, à S^t. Malo, au Havre, à S^t. Valery, au Cap.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans ce même Porr & dans le même eſpace de temps, 31 bâtimens Français & 15 Etrangers venant de Corron d'Alger, de Bonne, de Mazara, de Palerme, de Calabre, de Naples, de Majorque, de la Ciotat, de Corſe, de S^t. Reme, de Gênes, de Diano, de la Côte, de Nice, d'Oneille, d'Arles, de Cette, de Toulon.

DE BORDEAUX, *le* 19 *Déc.* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 14 au 18

prodigieuſe qu'on avoit de la peine à les fixer pour les conſidérer. Ils s'appercoivent principalement quand les épis commencent un peu à rouſſir; on ne les rencontre pas généralement par-tout, ni toutes les années: ces petits inſectes ne ſemblent pas cités, ni peut-être connus par les naturaliſtes.